

Modalités des aides aux associations dans le cadre de la politique culturelle communautaire

Objectif : Aider et accompagner les associations dans leur projet culturel sur le territoire Ambert Livradois Forez

Objet : La communauté de communes aidera les projets culturels des associations dans les domaines ci-dessous :

- Manifestations accès sur la transmission des savoirs et proposant des espaces de débats ;
- Saisons et festivals ;
- Projets culturels d'envergure communautaire ;
- Patrimoine (hors restauration et investissement).

Conditions :

La demande de subvention sera étudiée selon les critères suivants :

- Contribution à l'existence d'une offre artistique et culturelle sur le territoire ;
- Contribution au maillage culturel du territoire
- Mise en place d'actions de médiation envers la population ;
- Favoriser l'accessibilité (tarification, accueil...) ;
- Aide à la compréhension du monde, à l'ouverture d'esprit, à l'ouverture à la différence ;
- Mise en place d'actions en faveur du développement durable et de la mobilité ;
- Partenariat avec d'autres associations ou d'autres acteurs du territoire.

Conditions spécifiques :

- **Aide aux saisons culturelles :** la programmation doit proposer au moins 5 évènements culturels (spectacles, concerts, ateliers, performance...).

- **Aide aux festivals :** la programmation doit proposer au moins 6 évènements culturels et se dérouler sur au moins 2 jours consécutifs.

- **Aide aux projets culturels d'envergure communautaire :** le projet devra associer plusieurs acteurs associatifs et rayonner sur le territoire. Il devra être en cohérence avec le projet de territoire d'ALF (attractivité territoriale, enfance-jeunesse, développement durable, expérimentations et innovations...)

- **Aide au patrimoine (hors restauration et investissement) :** Le projet devra concerner la valorisation et/ou sauvegarde d'éléments du patrimoine culturel et naturel historique, archéologique, scientifique et technique ; du patrimoine culturel immatériel ; de biens culturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun du Livradois Forez.

NB : Les dossiers portant sur un même projet ne seront présentés que sur un seul type d'aide.